

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 JUILLET 2022

L'An Deux Mil Vingt deux, le Dix Neuf du mois de Juillet, à Vingt Heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Hippolyte, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Chevillon, Maire,

Étaient Présents : MM P.Chevillon, A.Barathieu, D.Pacaud, M.Tavernet, Mmes F.Depreytère, V.Lane, M.Giret, C.Simonet, C.Jaucourt-Perroy, M D.Véchambre

Absents Excusés : M P.Canizares qui a donné pouvoir à M A.Barathieu, Mme D.Suire, MM D.Dubreuil, B.Nominé Mme E.Fleuriaud,

Secrétaire de Séance : M D.Pacaud

Date de convocation : 13 juillet 2022

Ordre du jour : Approbation du Plan Local d'Urbanisme, DM Investissement Budget 2022 Commune, Compte Rendu des Commissions, Questions Diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 20 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

1) Approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Vu le code de l'urbanisme, et notamment, ses articles L103-2, L103-6, L 153-14 et suivants et R153-3;

Vu la délibération en date du 09 novembre 2016 prescrivant la procédure de révision du PLU et définissant les modalités envisagées de concertation ;

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui s'est tenu au sein en séance du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2019

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 2019 ayant arrêté le projet de révision du PLU,

Vu l'arrêté du maire en date du 6 janvier 2022 soumettant à enquête publique le projet de PLU,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les avis des services consultés,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures du Plan Local d'Urbanisme,

Monsieur le Maire indique quelles sont les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées pendant l'enquête publique, et aux avis des Personnes Publiques Associées,

Considérant que les modifications demandées dans leurs avis par les personnes publiques consultées ont été prises en considération dans le projet de révision du plan local d'urbanisme,

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- Dit que le Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Hippolyte aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Dit que la présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

2) DM - Investissement - Budget 2022 Commune

DEPENSES		RECETTES	
Article (Châp.) Opération	Montant	Article (Châp.) Op	Montant
2113 (21)-123- terrain aménagé	2 500.00		
2152 (21)-079- installations de voirie	- 2 500.00		
Total dépenses	0.00	Total recettes	

Monsieur le Maire invite le conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus

3) Compte Rendu des Commissions

* Commission Cantine : Avec l'aide de la diététicienne la commission a validé les menus du mois de septembre.

La société API qui gère la cantine nous signale des difficultés d'approvisionnements imprévus sur certains produits. La commission réfléchit à mettre en place un stockage réfrigéré de produits de remplacement utilisable à la demande.

Une réunion en septembre statuera sur les nouvelles conditions de prix.

Madame MARNIER plus connue sous le nom de « Mado » part pour une retraite bien méritée. Son remplacement sera effectué dès la rentrée.

4) Questions diverses

- De nombreux administrés se plaignent du bruit engendré par les engins motorisés de nos jeunes. Des rassemblements improvisés génèrent de la nuisance sonore près des habitations.

Monsieur le Maire signale qu'il a sollicité des rondes à l'improviste par la Gendarmerie Nationale.

- Chemin Blanc : M D.DUBREUIL demande une réfection du chemin piétonnier le long de la Rue René Seguin et la poursuite de celui-ci vers l'Avenue du Pont Suspendu. Une étude sera réalisée. Il signale que de nombreux véhicules stationnent sur les trottoirs empêchant ainsi le passage des piétons et leur mise en danger en circulant par défaut sur les voies de circulation. Monsieur le Maire indique qu'il intervient sans délai quand l'infraction est visualisée.

